

Nous traitons ici de l'année civile 2022 avec également une vue sur les événements marquants des quatre premiers mois de l'année 2023.

L'année 2022 a été marquée par un événement douloureux. Notre président d'alors, Jean-Jacques Tordjman, est décédé en juin 2022, à la suite d'une maladie qui l'a emporté en six mois. Ce rapport est pour nous une nouvelle occasion de rendre un profond hommage à l'homme qu'il était et au Président qui a beaucoup œuvré pour l'association.

L'évènement fut marquant en lui-même mais également du fait des réflexions qu'il a suscitées parmi les membres du Conseil d'Administration d'alors. Jean-Jacques Tordjman accomplissait un très gros travail pour l'association. Le vide qu'il laissait a fait prendre conscience à ces administrateurs, encore plus crûment, que l'association était fragile et reposait, au niveau national, sur trop peu d'épaules. C'est toujours le cas mais sans doute un peu moins aujourd'hui.

Lors de l'Assemblée Générale 2022, le CA élu a été élargi à six personnes. Nous nous sommes donné quatre grandes priorités pour deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2024, ainsi que des stratégies pour les mettre en œuvre.

Ces quatre priorités sont :

- Pérenniser l'association et dynamiser son fonctionnement interne
- Améliorer la diffusion de notre information
- Améliorer notre efficacité dans nos actions sur le plan juridique
- Mieux accompagner et soutenir les personnes EHS

Nous faisons ici le point à, mi-parcours, à la veille de l'Assemblée Générale de mai 2023. Comme on pouvait s'y attendre, nous avons progressé et il reste encore du chemin à faire...

## **Pérenniser l'association**

Il s'agit de faire en sorte que son avenir ne dépende pas d'un trop petit nombre de personnes. Cette priorité découle de ce qui précède.

Pour ce faire, il s'est agi pour nous d'accroître le vivier de personnes susceptibles de prendre des responsabilités dans l'association à tous les niveaux, en nous efforçant de mettre en place le processus suivant :

- augmenter le nombre d'adhérents,
- parmi eux, augmenter le nombre de ceux qui sont actifs (au sens de nos statuts) : délégations régionales, missions au niveau national
- parmi ces derniers, augmenter le nombre de personnes siégeant au CA
- parmi ces derniers, augmenter le nombre de celles susceptibles d'assurer des fonctions au sein du Bureau de l'association.

## **Augmenter le nombre d'adhérents**

Nous avons tout d'abord, et malgré cette priorité, décidé de maintenir l'esprit dans lequel l'association a toujours travaillé : rendre gratuitement à tous publics nos principaux services d'information et de conseils (site internet, permanences téléphoniques, messagerie internet), sauf lorsque le service en question nécessite des frais conséquents à engager, en temps ou en déplacements. Par contre nous avons cherché à insister davantage auprès de nos bénéficiaires sur le fait que l'association ne vit que de cotisations et

de dons et que leur contribution est bienvenue. Nous avons également commencé à systématiser les relances auprès des adhérents dont l'adhésion arrive en fin d'échéance annuelle. En d'autres termes, tout en conservant avant tout un esprit de service, il s'agit pour nous, au niveau national comme à celui des délégations locales, d'intégrer le réflexe réaliste et économique.

Cela a-t-il produit des effets ? Pour l'instant, non : le nombre des adhérents est resté stable en 2022. Toutefois, cet infléchissement de notre politique, initié en cours d'année, a pris et prend encore du temps. Il est donc sans doute encore trop tôt pour en mesurer les effets.

Par ailleurs, notre délégué Île-de-France Ouest, Henri Boulan, a procédé à une fort pertinente étude sociologique permettant de mieux cerner qui sont nos adhérents et pourquoi ils adhèrent. Pour faire court, on constate qu'une bonne partie des adhésions se fait dans une logique d'échange de bons procédés (adhésion et/ou don contre service rendu) et qu'une autre partie est d'avantage militante (adhésion pour soutenir une cause). Une réflexion est maintenant en cours pour, à partir de ces constats, élaborer une stratégie visant à mieux fidéliser nos adhérents et à en augmenter le nombre, tout en conservant l'état d'esprit décrit plus haut.

## **Augmenter le nombre d'adhérents actifs**

Il est fort probable, et heureux, que bon nombre de nos adhérents sont actifs pour l'association d'une manière ou d'une autre, ne serait-ce qu'en relayant ses messages et informations autour d'eux. Nous parlons cependant ici des adhérents actifs au sens de nos statuts : ce sont les personnes actives dans une délégation locale ou chargées d'une mission au niveau national.

Nous avons lancé plusieurs appels au long de l'année et cela a porté quelques fruits importants.

Quand aucune candidature spontanée ne se présente, la recherche de membres actifs est un travail de longue haleine. Parfois le hasard d'échanges par le biais des messageries, électroniques ou téléphoniques, nous permet d'étoffer l'équipe.

A ce jour, l'association compte 12 délégations, couvrant 27 départements. Ces chiffres sont quasiment le double de ceux de l'an dernier. Ces délégations sont composées de une à huit personnes.

Ont été créées en 2022 et début 2023 les délégations Allier, Bouches du Rhône, Cantal, Charente - Maritime, Ile de France Ouest, Drôme-Ardèche-Isère. Des délégations existantes ont également reçu du renfort : Hautes-Pyrénées, Hauts-de-France, Puy de Dôme, Tarn.

Le nombre d'adhérents chargés de mission au niveau national, hors CA, se monte à douze (commission scientifique, juridique, logistique, rédactions, relations internationales).

Il a, lui aussi, doublé depuis mai 2022.

Nous sommes encore loin de couvrir tous les besoins mais les progrès sont sensibles.

Pour donner vie à ce groupe d'adhérents actifs, plusieurs outils ou processus ont été mis en place :

- deux séminaires de 48h (en Mai et Novembre 2022) permettant d'échanger sur les stratégies et actions en cours.
- deux réunions des membres des délégations en visio, les trimestres où il n'y a pas de séminaire
- un site interne pour échanger des documents.
- à l'usage des délégations, des sessions de formation.

## **Augmenter le nombre de personnes siégeant au CA**

Le CA élu en mai 2022 comportait six membres : Denis Bourgeois, Lætitia Casays, Colas Diallo, Manon Dubois, Patrice Goyaud, Marie-France Hébrard. Durant l'été 2022, Colas Diallo a démissionné et Jean Robert a été coopté. Jean a été nommé Trésorier et assure cette fonction, y compris la tenue de la comptabilité et du fichier des adhérents. A noter de ce fait une amélioration appréciable dans le fonctionnement, assortie d'une économie : la comptabilité n'est plus externalisée ; le trésorier transmet quasi immédiatement les reçus fiscaux des adhérents réglant leur adhésion par chèque. Ceci est une illustration très positive de la politique menée : Jean, délégué de Charente Maritime, a répondu à un des appels lancés auprès des adhérents actifs et il a fortement solidifié l'association sur le plan administratif, tout en soulageant la charge de travail des autres membres du Bureau.

La liste qui est présentée à la nomination par l'Assemblée Générale, le 13 mai 2023 comporte neuf membres : les six sortants et trois personnes issues du groupe des adhérents actifs (voir la liste dans le document consacré à l'élection du Conseil d'Administration).

Le Conseil d'administration et le Bureau ont fonctionné de façon collégiale, non-hiérarchique. Nous prévoyons d'étudier la possibilité de traduire prochainement cela dans nos statuts.

Pour améliorer notre efficacité et alléger le Conseil d'administration, nous avons externalisé quelques tâches de secrétariat par la collaboration d'une auto-entrepreneuse.

En conclusion sur ce chapitre, le mouvement initié doit être poursuivi car bon nombre de tâches qui seraient importantes pour l'association ne peuvent encore aujourd'hui être assurées ou bien ne le sont pas suffisamment. Ce rapport n'est pas le lieu pour entrer dans le détail sur le sujet mais il importe de souligner que à tous niveaux, les offres de bénévolat de nos membres sont les bienvenues !

L'association a l'avantage de reposer sur des finances saines, comme on pourra le constater en consultant le rapport financier. Sa pérennité passe cependant aussi par sa non-dépendance à un petit nombre de personnes. Nous dérangeons et ne manquons donc pas d'adversaires. Nous pourrions continuer notre action si, quoiqu'il arrive à celles et ceux qui portent des responsabilités, nous sommes suffisamment nombreux pour que d'autres puissent se lever et y suppléer.

## **Améliorer la diffusion de notre information et ainsi accroître son impact dans l'opinion.**

### **Canaux**

Une préoccupation phare a été la mise en ligne du nouveau site de l'association. Le site actuel est en effet vieillissant et nécessite une cure de rajeunissement. C'est un très gros travail... qui n'a pu être terminé à ce jour. Cela reste une priorité phare, espérons-le pour les mois à venir.

Nous avons également décidé, après moult débats, y compris avec les membres des délégations, d'apparaître sur les réseaux sociaux. Nous sommes en phase de test et l'énergie dépensée pour la préparation du nouveau site a amputé celle qui pouvait être consacrée à ce test. Elle est donc, pour l'instant, encore à ses débuts.

Outre ces deux innovations, nous avons poursuivi notre action d'information par les canaux habituels au niveau national comme à celui des délégations :

- en interne, une « lettre aux adhérents » mensuelle .
- en externe, messagerie : cinq personnes répondent aux questions posées sur la messagerie nationale et chaque délégué(e) gère la messagerie locale.
- permanences téléphoniques occupant quatre créneaux horaires chaque semaine hors vacances scolaires.
- newsletter aux abonnés. La délégation Hautes-Pyrénées édite également une newsletter régulière à destination de ses membres et de ses autres contacts.
- organisation de conférences publiques, tenues de stands par les délégations

De plus, nous n'œuvrons pas seuls en faveur des causes que nous défendons.

- Sur le plan français et francophone, de nombreux échanges ont eu lieu, pour information ou dans le cadre d'actions communes, avec les associations ayant des engagements similaires et le réseau national stoplinky5G. Nous avons, au-delà des actions juridiques communes, participé à des communiqués interassociatifs. Nous étions adhérents à AZB, Sciences Citoyennes, Family Ondes, AREHS, SOS MCS, ARRA (CH).et nous sommes en contact avec l'association belge AREHS, (Association pour la Reconnaissance de l'ElectroHypersensibilité). Nous avons été sollicités pour intégrer le conseil d'administration de l'AREMF, devenue ARIEM issue de l'ARTAC.

- Nous portons également une attention croissante à ce qui se joue au-delà de nos frontières et de la francophonie ; des décisions importantes, en effet, sont susceptibles d'être prises par l'OMS ou l'UE. Nous avons accentué notre participation, par l'intermédiaire de notre représentant, Bernard Neau, à de nombreuses réunions et concertations avec des associations sœurs d'autres pays. Le travail de ce dernier ne fait que croître et il devient urgent de trouver d'autres personnes prêtes à y participer. Dans ce cadre, nous avons participé à une action internationale : nous avons signé l'initiative citoyenne européenne (ICE) contre la 5G et incité nos adhérents à le faire.

Nous aurions aimé annoncer une autre avancée, celle de la constitution d'une petite équipe se chargeant des relations avec les médias. Cette tâche est, pour l'instant, assurée tant bien que mal, par divers administrateurs ou adhérents actifs mais « en plus du reste ». Il s'agit là, indéniablement, d'un point à améliorer.

Il en va de même pour les relations avec les organismes, en France et à l'étranger, qui œuvrent dans le même sens que nous. Nous participons à des réunions diverses mais peinons à trouver des représentants à toutes celles qui en vaudraient la peine.

## **Contenu**

Nous avons poursuivi et amplifié la ligne adoptée il y a quelques années, consistant, dans nos communications, à insister sur le triple aspect nocif des systèmes émetteurs d'ondes électromagnétiques artificielles : sur la santé des êtres vivants, les ressources de la planète et les droits fondamentaux des citoyens.

Au-delà des informations figurant sur le site, nous essayons d'intervenir rapidement sur des situations à dénoncer dans le cadre du principe de prévention, par exemple, en août, nous avons alerté sur le projet d'équipement des collégiens sarthois en bracelets électroniques

Au-delà des conférences locales proposées par les délégués, membres du Conseil Scientifique ou du CA, parfois sollicités pour les vidéos régulières du réseau des collectifs anti-Linky 5G, citons deux évènements à grande résonance :

- la présence de Frédéric Furlano membre de la commission scientifique et d'Henri Boulan, co-délégué Ile de France Ouest au Salon des Maires du 22 au 24 novembre à Paris.
- l'implication de Robin des Toits au côté des élèves de Mazeyrat d'Allier, animée par Anne Gilbert, déléguée du Puy de Dôme, en collaboration avec l'association Ondes Citoyennes.

Afin de continuer à produire du contenu pertinent, nous nous sommes efforcés également de constituer un pôle de réflexion et d'échanges entre scientifiques. Nous avons déjà dans nos rangs quelques scientifiques de haut niveau pour conseiller l'association. Ce groupe informel s'est étoffé et structuré. C'est ainsi qu'est née en novembre dernier notre Commission Scientifique, composée aujourd'hui de huit membres, physiciens, biologistes, chimiste.

En liaison, pour certains, avec la commission scientifique, nous avons lancé plusieurs projets de documents visant à renouveler nos messages. Leur parution est prévue pour l'année qui vient.

## **Améliorer notre efficacité dans nos actions sur le plan juridique**

Nous avons provoqué une Assemblée Générale Extraordinaire, en octobre dernier, qui a permis de modifier nos statuts, afin de renforcer la capacité de notre association à agir en justice.

Les actions souhaitables sur ce plan ne manquent pas mais nos moyens en temps et en argent nous amènent à faire des choix.

Nous avons, d'une part, avec l'aide de Maître Hadi, arrêté des critères nous permettant de décider d'engager ou pas l'association dans une procédure juridique.

Nos actions ont, cette année, beaucoup porté sur les litiges concernant les compteurs de type Linky.

Un succès notable a été remporté dans l'affaire opposant des plaignants de la juridiction de Bordeaux à Enedis. Cette dernière avait perdu en appel et s'était pourvue en cassation, supposant sans doute que les plaignants, qui étaient des particuliers, reculeraient devant la dépense. Robin des Toits leur ayant apporté la promesse de financement des frais de justice, ils ont cependant accepté d'aller en cassation... et Enedis s'est désisté officiellement le 24 janvier 2022. Le résultat est important car, outre la réparation du préjudice subi par les plaignants (pose de filtre sur leur installation), la justice reconnaît clairement que le compteur Linky n'est pas obligatoire pour les particuliers.

Nous nous efforçons de nous engager dans des actions qui peuvent avoir cette caractéristique : non seulement défendre des individus mais aussi contribuer à faire avancer le droit en faveur des causes que nous défendons.

D'autres actions ont été entreprises ou sont en cours de lancement.

En 2019, Robin des toits s'était engagé avec 43 autres associations pour protester contre la rétention d'information envers des journalistes du Monde « Société civile contre le secret des affaires ». Document refusé par la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs.). Robin des toits a maintenu son engagement dans cette action perdue en première instance, puis en appel, portée actuellement en cassation, l'avocat agissant pro bono.

Depuis 2019, Robin des toits a soutenu financièrement quatre requérantes dans une action juridique engagée par rapport au manque de sécurité de l'installation des compteurs Linky sur des panneaux de bois : le jugement a été prononcé en mars 2023 et donne raison à l'une d'entre elle : cette décision fait pour le moment jurisprudence.

En 2022, l'association a co-engagé la préparation de deux actions juridiques :

**1- Contre l'ANSES**, pour laquelle notre trésorier a pris en charge l'appel spécifique à dons. Les associations Alerte Phonegate, Robin des toits et ECERI ont contesté, le 12 août 2022, devant la juridiction administrative compétente les modalités de la consultation publique ainsi que l'avis et le rapport de l'ANSES sur la 5G. En effet, après la réponse de l'ANSES le 6 juillet 2022 à notre recours gracieux adressé le 13 avril précédent à ladite agence, celle-ci a explicitement refusé de faire droit à nos demandes. Nous avons donc confié à Maître Lisa Arazi, avocate au barreau de Paris, le soin de nous représenter dans le cadre de cette action commune vis-à-vis de l'ANSES. Nous sollicitons donc d'une part, que l'ANSES publie, réponde et prenne en compte les commentaires formulés dans la cadre de la consultation publique comme elle l'a fait pour certains d'entre eux, et d'autre part les intègre, le cas échéant, dans ledit rapport et l'avis consolidé le 17 février 2022. Les informations scientifiques et techniques portées à la connaissance de l'ANSES dans la cadre de cette consultation publique (les nôtres et celles de 11 autres organisations dans la même situation sur un total de 19 participants) nous semblent pourtant de nature à rendre les futures prises de position publiques en matière de risques sanitaires potentiels de la 5G plus prudentes.

**2- Contre la CRE** (Commission de Régulation de l'Energie) pour laquelle les collectifs ont pris en charge le financement participatif. Objet : dénoncer la sanction des usagers qui ne communiqueraient pas leur index de consommation à ÉNÉDIS.

Par ailleurs, Nous avons incité, en lien avec les collectifs anti-Linky 5G, à une protestation contre le refus d'Enedis à assurer les offres de son catalogue de prestations aux personnes qui construisent leur habitat ou dont le compteur est en panne. Ce travail est en cours.

De même, nous apportons un soutien logistique au projet d'action regroupant, afin de mutualiser les frais, des requérants chez lesquels le compteur Linky a été posé sans leur consentement.

Un autre point important en matière juridique a été de nous donner une meilleure vue d'ensemble pour répondre aux demandes et sollicitations qui nous sont faites : veille juridique, documentation, répertoire d'avocats pouvant traiter les dossiers qui nous intéressent. Manon Dubois, au sein du CA, a été chargée de la coordination de ce secteur, mais elle ne peut tout faire à elle seule. Ici également, la constitution d'une petite équipe sera utile pour l'épauler.

## **Mieux accompagner et soutenir les EHS**

### ***Cette priorité en recouvre en fait deux différentes.***

D'une part, nous recevons beaucoup de demandes d'aide et d'information émanant de personnes EHS, ou de personnes qui se demandent si elles le sont devenues. Il convient donc de les renseigner au mieux et, le cas échéant, de les aiguiller sur des personnes ou organismes mieux adaptés à leurs demandes. Nous assurons ce service par le biais de notre messagerie internet ou bien de notre permanence téléphonique, certaines tranches horaires étant même dédiés à ces questions. Cependant, en l'absence de reconnaissance officielle de l'EHS, il est parfois difficile de venir efficacement en aide à ces personnes et notre travail de documentation à ce sujet n'est jamais terminé.

D'autre part, les associations d'EHS, ou les associations comme la nôtre, qui ne sont pas exclusivement dédiées à l'EHS mais s'en préoccupent sérieusement, s'activent pour obtenir cette reconnaissance de l'EHS. Nous participons activement à ce mouvement inter-associatif. La question y est posée de la forme de cette reconnaissance, maladie et/ou handicap. La position que nous prenons est de privilégier la reconnaissance via le handicap, ce qui n'exclut évidemment pas de reconnaître le besoin en soins médicaux de certaines personnes EHS. Nous craignons en effet que l'approche uniquement par la maladie fasse passer sous silence que le syndrome de l'EHS est causé par une pollution qu'il s'agit de supprimer pour le bien de tous. Cette approche risquerait également de favoriser l'industrie des télécommunications en la déchargeant de ses responsabilités, lui ouvrant ainsi un boulevard pour son développement. Elle pourrait conduire à établir que les ondes électro-magnétiques seraient nocives mais pas pour tout le monde, seulement pour certaines personnes que l'on soignerait et qui seraient malades du fait de certaines caractéristiques biologiques qui leur seraient propres. En d'autres termes, nous défendons les personnes EHS, certes oui, mais sans jamais perdre de vue que nous défendons en même temps celles et ceux qui ne le sont pas, ou pas encore, ou encore qui sont susceptibles de contracter d'autres maladies du fait de leur exposition aux ondes électro-magnétiques artificielles. L'association s'est engagée, avec

l'implication de Laetitia Casays, dans les Assises de l'EHS, organisées à l'initiative de l'Association Zones Blanches et l'Association des Malades Environnementaux. Les travaux se sont poursuivis après la rencontre d'été pour aboutir à un texte commun qui a été envoyé à la représentation nationale.

Pour mieux mener ces actions, une commission EHS s'est constituée au sein de l'association en novembre dernier. Elle a également pour fonction d'éclairer le Conseil d'Administration sur les décisions à prendre

Par ailleurs, un communiqué de soutien à Christophe Mergault, lanceur d'alerte attaqué par Enedis, a été publié avec les associations ACE Environnement, AZB, Cœurs d'EHS, Résistance 5G Nantes ; suite à son décès, un hommage lui a été rendu lors de la manifestation de Mazeyrat d'Allier.

Un communiqué commun à plusieurs associations a été diffusé pour alerter la représentation nationale de la dramatique situation de nombreuses personnes intolérantes aux ondes. Robin des Toits l'a doublé d'une lettre aux députés demandant le réexamen de la loi Abeille.

Le 16 juin, pour la deuxième année, nous avons accompagné l'association Cœurs d'EHS, à l'initiative de cette journée internationale de l'EHS.

## En conclusion

Beaucoup a été fait durant ces derniers mois au sein de l'association et dans une ambiance généralement très conviviale. Il convient de saluer ici le militantisme, la bonne humeur et la compétence de toutes les personnes à qui l'association doit d'exister et de progresser.

On peut également voir, à la lecture de ce rapport, que beaucoup reste à faire. Il nous faudra encore plus de militantisme, de bonne humeur et de compétences, et ce de la part de davantage encore de nos membres.

Le nouveau Conseil d'Administration entend faire de son mieux pour que l'association soit un lieu où de plus en plus de personnes seront motivées à apporter leur contribution. Il s'attachera également à approfondir et amplifier les orientations qui ont été suivies lors de l'année écoulée.

*Pour le Conseil d'administration,*

**Patrice Goyaud, Président**